



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2014-090**

**\* \* \***

**Objet :**

**Cession de la parcelle AB 206  
à M. et Mme LEBLANC Christophe**

Délibération affichée le :

L'an deux mille quatorze et le seize septembre à dix-huit heures trente, **le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.**

**Etaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – POURTIER Jean Luc – DURAND Véronique – CABOCHE Chrystelle – PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier – MATEO Amélie – EDMOND-MARIETTE Gérard – DEJEAN Anne Marie – CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne

**Pouvoirs :** MM. BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-louis à Jean-François SOTO - DEBEAUCHE Christine à DURAND Véronique - ADELAERE Sylvain à MATEO Amélie - GOMEZ René à Sylvie CONTRERAS

Convocation du 09 septembre 2014

Mme MATEO Amélie est élu secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a été sollicité par M. et Mme LEBLANC Christophe pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AB 206 « la ville » d'une contenance de 28 m<sup>2</sup> et qui jouxte leur propriété.

Le prix de cession est fixé à 500 €.

Cette parcelle qui relève du domaine privé de la commune étant désaffectée et sans accès, rien ne s'oppose à cette cession.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **29 voix POUR (unanimité)**

- **ACCEPTÉ** la cession de la parcelle cadastrée AB 206 « la ville » d'une contenance de 28 m<sup>2</sup> au prix de 500 €
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget de la commune cette acquisition.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes authentiques de transfert de propriété

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO.